

Charte d'utilisation des moyens informatiques au Lycée Etienne Mimard

Cette charte précise les conditions d'accès aux moyens informatiques du lycée. Elle est un complément sans se substituer au règlement intérieur du lycée.

Article 1 : Définitions

- **Utilisateur :**
Toute personne physique faisant partie du lycée Etienne Mimard : élèves, étudiants, stagiaires, professeurs, personnels.
- **Réseau ethernet :**
Terme qui désigne l'interconnexion des ordinateurs du lycée entre eux à l'aide d'un ensemble de câbles et concentrateurs (switch).
- **Internet :**
Réseaux de nombreux serveurs situés en divers lieux à travers le monde et reliés entre eux à l'aide de réseaux de télécommunications.
- **Accès à Internet :**
Service permettant aux utilisateurs d'accéder au réseau Internet et à ses différents services : courrier électronique, échange de fichiers de logiciels et plus généralement, échange de données à travers le réseau.
- **Identifiant**
Terme qui désigne le nom de connexion et le code confidentiel (login et mot de passe) permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter au réseau du lycée.
- **Contenus :**
Terme qui désigne toutes les informations, données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, images, vidéos, messages ou tous autres périphériques ou médias.
- **Contenus illicites :**
Désigne tout contenu qui serait contraire à la loi en vigueur en France.
Ainsi en est-il notamment et de manière non exhaustive, de ceux relatifs
 - à la pédophilie, à la pornographie ;
 - aux ventes d'organes, aux ventes de substances illicites ou de tout autre objet et/ou prestation illicite ;
 - au piratage de logiciels, d'œuvres cinématographiques, musicales et littéraires, portant préjudice à la propriété intellectuelle ;
 - à l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre, du nazisme, de la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité, de la haine ou la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, de la discrimination quelle qu'elle soit, ou de toute autre théorie contraire aux droits de l'homme ;
 - à l'incitation à la réalisation de crimes et délits.

Article 2 : Engagements du lycée

- **Connexion :**
Le lycée fournit à chaque utilisateur, sur le site de l'établissement, la possibilité d'accéder gratuitement à Internet depuis les ordinateurs reliés au réseau ethernet. La connexion est sans limitation de temps dans les plages horaires d'ouverture du lycée.
- **Espace de stockage de données informatiques :**
Le lycée fournit gratuitement aux utilisateurs un espace défini de stockage sur le matériel du lycée, selon des critères pédagogiques, professionnels et de capacité de stockage.
- **Identifiant :**
Si nécessaire, le lycée fournit gratuitement aux utilisateurs un identifiant de connexion pour l'accès à certaines fonctions du réseau ethernet.

- **Adresse de courrier électronique :**
Le lycée fournit gratuitement aux utilisateurs une adresse électronique selon des critères pédagogiques, professionnels et de capacité de stockage.
- **Protection contre les virus informatiques**
Le lycée fournit une protection logicielle contre les virus informatiques sur les matériels de son réseau ethernet.
- **Protection des contenus illicites :**
Le lycée met en place des outils automatiques qui interdisent aux utilisateurs de consulter des contenus illicites via Internet.
- **Maintenance des matériels :**
Le lycée assure la réparation et l'entretien des matériels liés à l'informatique selon ses ressources. Le lycée se réserve la possibilité de suspendre le fonctionnement de son réseau ethernet pour des raisons de maintenance ou de mise à jour.
- **Sauvegarde des contenus :**
Le lycée ne peut assurer la sauvegarde de tous les contenus que les utilisateurs auraient été amenés à stocker sur les matériels du lycée. Le lycée ne peut être tenu responsable de la perte de contenus en cas de panne ou dysfonctionnement du réseau.

Article 3 : Engagements de l'utilisateur

- **Identifiant :**
L'identifiant est personnel et confidentiel. L'utilisateur est seul responsable de la garde et de l'utilisation de son identifiant. L'utilisateur s'engage à le conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute connexion au réseau ou transmission de données effectuées en utilisant l'identifiant de l'utilisateur seront réputées avoir été effectuées par l'utilisateur lui-même et donc, sous sa responsabilité. Toute perte ou vol de son identifiant doit être signalé par l'utilisateur au lycée.
- **Connexion au réseau :**
L'utilisateur pourra se connecter au réseau informatique du lycée à partir des ordinateurs du lycée dans le cadre de sa formation (salles de classe, CDI, salles informatiques, salles de réunion).
L'utilisateur peut, sur demande écrite et validation par le lycée, connecter son ordinateur personnel, selon les mêmes règles que celles de cette charte, sans que cela engage la responsabilité du lycée sur les problèmes concernant le matériel et les données de l'utilisateur (perte de données, vols de données ou matériels par exemple). L'utilisation de l'ordinateur personnel sur le réseau du lycée ne peut être admise que pour des travaux directement liés à la formation. L'utilisateur devra prouver qu'il possède toutes les licences des logiciels installés sur son ordinateur.
- **Confidentialité :**
Les données circulant via Internet sont susceptibles d'être détournées. Le lycée n'assure pas la protection des données confidentielles que l'utilisateur donnera à ses risques et périls.
- **Comportement de l'utilisateur :**
L'utilisateur s'interdit de télécharger, d'envoyer, de transmettre, de consulter, d'afficher tout contenu illicite, de jouer et de porter atteinte à la vie privée d'autrui.
- **Responsabilité des contenus :**
L'utilisateur est seul responsable des contenus qu'il manipule. Le lycée peut mettre à disposition des autorités compétentes les historiques de connexion de tout utilisateur.